

Messe Radio depuis la Basilique Tongre-Notre-Dame à Tongre-Notre-Dame (Diocèse de Tournai)

Le 30 août 2015
22^e dimanche du Temps Ordinaire

Lectures: Dt 4, 1-2.6-8 – Ps 14 – Jc 1, 17-18.21b-22.27 – Mc 7, 1-8.14-15.21-23

"Maintenant, Israël, écoute..."

Chers frères et sœurs,

Nous le savons par de multiples références dans l'Ancien Testament, Israël est "un peuple qui écoute", un peuple constitué par une Parole, la parole de Yahvé son Dieu. Pour qu'un peuple existe, il lui faut aussi une terre. C'est à nouveau l'écoute des "commandements du Seigneur votre Dieu" (Dt 4, 2) enseignés par Moïse et leur mise en pratique qui donneront à ce peuple de vivre et d'entrer "pour en prendre possession, dans le pays que vous donne le Seigneur..." (Dt 4, 1).

Mais le texte entendu dans notre première lecture va beaucoup plus loin encore! Cette Loi reçue par Israël et sa mise en pratique permettront de faire de ce peuple un témoin de la sagesse et de l'intelligence qui habitent cette Loi et qui sont données à ce peuple... Autrement dit, par l'observation de cette Loi, Israël vient répondre à sa vocation de "peuple élu", c'est-à-dire un peuple choisi par Yahvé pour être son "témoin" au milieu de tous les peuples (voir Dt 4, 6).

Ainsi, parce qu'un peuple, une société a besoin de règles et de lois, de "commandements", afin d'exister et de subsister, la Bible traite régulièrement de la Loi et du rapport que le croyant doit avoir avec celle-ci. Mais la Loi de Yahvé donnée par la bouche de Moïse et sa mise en œuvre ne sont pas seulement, comme toute loi, ce qui donne existence et vie à un peuple, à une société, mais deviennent l'instrument du témoignage et la manifestation de la sagesse divine qui conduiront tous les peuples à faire l'éloge et d'Israël et de son Dieu (voir Dt 4, 6). Ce n'est donc pas en théorisant Dieu qu'Israël témoignera de lui auprès des nations, mais en vivant selon la loi de Dieu. Pour le dire plus simplement: non pas obéir à la Loi pour la Loi, mais obéir à la Loi pour **témoigner de Dieu...**

Le Livre du Deutéronome vient ainsi éclairer la polémique qui éclate dans l'Evangile entre Jésus et certains Juifs (des pharisiens et quelques scribes, ce qui est loin d'ailleurs de représenter tout un peuple évidemment...). L'argument de départ peut nous sembler une brouille et nous ferait facilement sourire: se laver ou ne pas se laver les mains avant les repas... C'est pourquoi, à l'instar

des lecteurs de Marc ignorants des coutumes juives, il est bon pour nous aussi d'entendre le pourquoi de cette dispute: selon la Loi de Moïse, tout contact avec un pécheur ou un non Juif rend "impur"; quand on va faire ses courses au marché, on côtoie des tas de gens (commerçants, soldats romains, pécheurs...); ainsi rendus "impurs" par contact nécessaire, est-il indispensable de se purifier en rentrant chez soi: c'était l'objectif de ces ablutions rapportées en détails par saint Marc (Mc 7, 3-4) et la cause de la question posée à Jésus (Mc 7, 5).

Ces pharisiens et scribes invoquent la Loi face à Jésus; celui-ci, en pédagogue intelligent, va la leur retourner; reprenant Isaïe (Mc 7, 6-8), Jésus vient simplement rappeler ce que le Deutéronome nous a permis de découvrir: le sens de la Loi.

La Loi de Yahvé a comme but de créer le peuple de Yahvé, un peuple de témoins... Or, la Loi, telle qu'elle était appliquée par ces autorités juives à l'époque de Jésus, ne venait pas créer un peuple, elle venait au contraire diviser, séparer: d'un côté, les "bons" qui observent les règles, les "purs" donc... de l'autre, les "mauvais" qu'il faut éviter, les "impurs"...

Jésus vient, comme il l'avait annoncé, non pas abolir la Loi de Dieu, mais il vient l'accomplir, la transcender... Au lieu d'élever des murs de séparation, Jésus vient les renverser et tendre ses bras ouverts à tous les hommes. Cela, non seulement Jésus l'enseigne, mais il le vit lorsque, malgré les reproches, il se rend chez les publicains, les prostituées, les romains (par exemple: Mc 2, 15-17) pour... y manger... Il le vit jusqu'à ouvrir définitivement ses bras sur la Croix pour le salut de la multitude... Jésus vient ainsi signifier, dans son enseignement et dans sa vie concrète, que vivre de la Loi et la respecter, ce n'est pas respecter des règles pour des règles... Vivre de la Loi et la respecter, c'est **témoigner de Dieu...** c'est témoigner de l'amour de Dieu pour tous les hommes... Et la longue litanie de perversions qui achevait notre Evangile (Mc 7, 21-23) n'a d'autre but que d'inviter chacun à se laisser éclairer, à se laisser convertir, afin de vivre de la Loi divine dans le concret de sa vie, et cela passe par le renoncement à tous ces comportements destructeurs de communion. Là se situe pour Jésus, comme autrefois pour Yahvé avec le peuple conduit par Moïse, le vrai témoignage...

Saint Jacques, dans la deuxième lecture, ne dit pas autre chose. Ce que le Deutéronome (Dt 4, 1) enseignait (*"Maintenant, écoute, Israël, écoute les décrets et les ordonnances que je vous enseigne pour que vous les mettiez en pratique"*), saint Jacques le traduit: *"Accueillez dans la douceur la Parole semée en vous... Mettez la Parole en pratique, ne vous contentez pas de l'écouter..."* (Jc 1, 21b-22).

Pour nous, Chrétiens, la Parole, ce n'est pas un texte, ce n'est pas un ensemble de préceptes... La Parole, c'est Quelqu'un, c'est le Christ Jésus mort et ressuscité; il est le "Verbe fait chair" (Jn 1, 14) venu dans le monde "pour servir et donner sa vie en rançon pour une multitude" (Mc 10, 45). Accueillir dans la douceur la Parole, c'est accueillir le Christ en nous... Mettre la Parole en pratique, c'est laisser vivre le Christ en nous... mais cela doit se voir, nous rappelle Jésus, nous rappelle saint Jacques, se concrétiser dans notre agir, dans notre vivre quotidien, dans notre relation au monde, aux autres.

Finalement, ce que le Deutéronome essayait de dire par la bouche de Moïse, ce que Jésus développera à travers son enseignement et son vécu, ce que saint Jacques enseigne avec délicatesse est simple: nous tenons tout de Dieu tout simplement parce que Dieu nous aime... parce qu'il aime la multitude des hommes... Comme Israël, c'est de cela dont nous devons témoigner. Le moyen de ce témoignage, c'est notre vie, une vie parfois heureusement lumineuse, parfois terriblement obscure... mais une vie où toujours, si nous le voulons bien, la lumière de la Loi divine, la lumière de la Parole de Dieu peut venir tracer un chemin, un chemin qui passe naturellement par les autres que la vie place sur notre route... **Témoigner de Dieu**, cela passe, comme avant-hier pour Israël, comme hier pour Jésus, cela passe aujourd'hui par notre vie concrète guidée, balisée par la Loi divine reçue et mise en œuvre librement. Tous, quel que soit le lieu où la vie et notre liberté nous ont conduits, tous, nous avons à comprendre notre si belle vocation à témoigner dans le plus incarné de notre vie, témoigner de notre Dieu en répondant à l'amour de Dieu par notre amour et de Dieu et des hommes.

Alors nous aussi, accueillons "dans la douceur la Parole semée en nous" et mettons-la en pratique (Jc 1, 21b-22) en ouvrant la table de notre cœur et de notre Eucharistie à tous ceux que Dieu met sur notre route... Amen!

Abbé Patrick Willocq

Sources diverses dont : Olivier ARTUS, Damien NOËL, Les Livres de la Loi, Coll. Commentaires, Bayard Editions/Centurion, Paris 1998 ; Jacques HERVIEUX, L'Evangile de Marc, Coll. Commentaires, Centurion/Novalis, Paris, 1991 ; Edouard COTHENET, Michèle MORGEN, Albert VANHOYE, Les dernières Epîtres, Coll. Commentaires, Bayard Editions/Centurion/Novalis, Paris, 1997.

**Si vous souhaitez nous aider, vous pouvez verser vos dons à:
"Messes Radio": Compte n° BE54 7320 1579 6297 – BIC CREGBEBB
Nous vous remercions, par avance, de votre générosité.**